



CONCOURS DE DESSIN



TOUS SUPPORTERS DES BLEUES

Fille ou Garçon

U6 à U18



Du 19

Novembre au
1er Mars 2019

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

ARTICLE 1 : Concours ouvert à tous les jeunes licencié(e)s du District de la Somme.

ARTICLE 2 : La participation au concours est totalement gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement et l'autorisation pour l'organisateur d'utiliser, libres de droits, les dessins remis ainsi que les noms des auteurs à des fins d'utilisation sur des supports de communication du District de la Somme.

ARTICLE 3 : La réalisation du dessin doit être effectuée uniquement sur papier Blanc de format A4 (21 x 29,7). Le mode portrait ou paysage est accepté.

ARTICLE 4 : Tous les dessins des clubs, seront transmis ou déposés au District, pour le 15 Mars 2019. Ils devront impérativement comporter au dos du dessin : le nom, prénom, club, n° de licence et âge de l'artiste. Les catégories seront différenciées comme indiqué ci-dessous :

U6 à
U9

U10 à
U13

U14 à
U18

ARTICLE 5 : Le jury de la Commission Départementale se réunira fin Mars pour établir le palmarès en vue de récompenser les meilleurs dessins sélectionnés par catégorie.

ARTICLE 6 : Les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 7 : Des récompenses de qualité, viendront honorer les 10 lauréats par catégories sélectionné(e)s.

ARTICLE 8 : Les dessins pourront être utilisés sur les documents de communication du District de la Somme et des partenaires. Ils ne seront pas restitués à leurs auteurs et resteront la propriété du District.

ARTICLE 9 : L'organisateur ne pourra être tenu responsable, si ce concours pour des raisons indépendantes de sa volonté, devait être en totalité ou partie modifié ou annulé.

ARTICLE 10 : Pour clore cette manifestation, une remise de récompenses sera organisée au District pour honorer ces « Artistes en Herbe » (date à définir).

Une fois le dessin réalisé, n'hésites pas à l'envoyer au District de la Somme

46 rue Jules Lefebvre BP 90429 80004 Amiens Cedex 1

